

V - ORGANISATION D'UN SÉMINAIRE ANNIVERSAIRE

30 ANS DU SOUTIEN D'ÉTIAGE DE LA GARONNE ET 40 ANS DU SMEAG

DELIBERATION N° 23-07-450

Le lundi 03 juillet 2023 à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 22 juin 2023, s'est réuni en téléconférence.

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommée comme secrétaire de séance Mme Martine COUTURIER

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				11		
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	NON			OUI			
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	OUI				11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	NON			OUI			
Annick COUSIN	OUI				9		
Henri SABAROT	NON						
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	NON	OUI	Jean-Michel FABRE		13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI						10
Emmanuel CROS	NON			OUI			
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	NON	NON		OUI			
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Martine COUTURIER		8		
Totaux					93	0	10

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	93
Membres présents	8	Vote pour	93
Membres représentés	2	Vote contre	0
Membres absents excusés	5	Majorité absolue	47
Nombre de votants	10		
Appréciation du quorum	9		

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 20 janvier 2023 ;

VU la délibération n° D23-03-416 du 13 mars 2023 consacrée à l'enveloppe budgétaire liée à la communication du SMEAG, et plus particulièrement à l'organisation du séminaire anniversaire ;

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

APPROUVE l'organisation d'un séminaire anniversaire consacré au 30 ans du soutien d'étiage de la Garonne et aux 40 ans du SMEAG.

DIT que les crédits nécessaires à l'organisation du séminaire anniversaire et de la communication associée, d'un coût prévisionnel de 56.000,00 €, sont inscrits au Budget annexe 2023.

SOLLICITE, au titre de l'organisation du colloque et de la communication associée, un financement au taux maximum de la part de de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

SOLLICITE, au titre de l'organisation du séminaire anniversaire et de la communication associée, un financement au taux maximum de la part de partenaires institutionnels qui trouvent un intérêt.

Le Secrétaire,



Martine COUTURIER

Fait, le 03 juillet 2023
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel FABRE